



Signature prêt hypothécaire pour rachat de crédits

Par Visiteur

Bonjour,
Je suis en train de finaliser un dossier de prêt hypothécaire pour rachats de crédits.
Lorsque le dossier sera chez le notaire, serons nous obligés de nous déplacer mon mari et moi pour la signature ou cette opération peut se faire par procuration ?
Doit-on justifier que l'on ne peut pas se déplacer ?
Si oui, comment obtenir une procuration ?
Et comment faire si le notaire est éloigné de notre domicile ?
Est-ce payant ?
Doit-on obligatoirement choisir un notaire de sa région ?
Je vous remercie

Par Visiteur

Chère madame,

Je suis en train de finaliser un dossier de prêt hypothécaire pour rachats de crédits.
Lorsque le dossier sera chez le notaire, serons nous obligés de nous déplacer mon mari et moi pour la signature ou cette opération peut se faire par procuration ?

Je comprends pas, à qui souhaitez-vous donner procuration?

Est-ce payant ?

Oui, les frais d'hypothèque sont de l'ordre de 2% du montant total du rachat de crédit, auquel vous devez compter des frais de main levée des crédits remboursés par le rachat de crédit (de l'ordre de 0.70% des montants initiaux).

Et comment faire si le notaire est éloigné de notre domicile ?
Doit-on obligatoirement choisir un notaire de sa région ?

L'organisme de crédit vous impose t-il un notaire en particulier?

Très cordialement.

Par Visiteur

Bonjour,

Je voudrais donner procuration soit au notaire, soit au clerc de notaire.
L'organisme de crédits ne nous impose pas de notaire mais comme nous n'avons pas de notaire il nous propose le sien.

Merci
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Je voudrais donner procuration soit au notaire, soit au clerc de notaire.

L'organisme de crédits ne nous impose pas de notaire mais comme nous n'avons pas de notaire il nous propose le sien.

Merci

Cordialement

Par Visiteur

Chère madame,

Je voudrais donner procuration soit au notaire, soit au clerc de notaire.

Non, ce n'est pas possible à priori, en tout cas, je doute que le notaire accepte.

Ce qu'il suffit de faire, c'est prendre un notaire près de chez vous, et tout simplement vous y déplacer pour signer l'acte. Sauf à ce que vous m'expliquiez pourquoi, je ne vois pas ce qui empêcherait à ce que vous y alliez si c'est proche de chez vous.

L'organisme de crédits ne nous impose pas de notaire mais comme nous n'avons pas de notaire il nous propose le sien.

Je comprends pas. Pourquoi ne contactez vous pas le notaire le plus proche de chez vous?

Très cordialement.